

La majorité des élèves empruntent les transports scolaires. 19 lignes desservent l'Institution Notre-Dame. Le matin, les élèves sont déposés à proximité du collège, à l'intersection des rues de l'Eglise et d'Estaires. Le soir ils sont repris devant l'établissement. Matin et soir, l'accompagnement des élèves est assuré par l'équipe de la vie scolaire qui veille particulièrement à la sécurité et à l'entrée directe dans l'établissement. A la descente du bus, les élèves ne sont en aucun cas autorisés à rester en ville.

Pour le PAS-DE-CALAIS, les familles bénéficient de la gratuité des transports grâce à une prise en charge par le Conseil Régional, sauf pour les élèves des communes suivantes : La Couture – Mazingarbe – Richebourg - Saily Labourse, pour lesquelles le transport n'est pas assuré de façon directe.

Dans ce cas, les familles ont droit à une allocation de transport scolaire accordée par le Conseil Général du Pas de Calais. L'imprimé est disponible à l'accueil du collège. Les dossiers de demande de prise en charge s'instruisent par Internet à partir de la fin juin pour la rentrée de septembre pour les nouveaux élèves.

Pour le NORD, sur le territoire de la MEL, il suffit de faire la demande d'une carte de transport PassPass par Internet (site ilévia) ou aux guichets disponibles à la Gare Lille-Flandres. Le tarif varie selon les ressources de la famille. Cette carte est utilisable sur tout le réseau de la MEL (métro, bus, TER, tram).

Le secrétariat à l'accueil est à disposition pour accompagner les familles dans les démarches de prise en charge (accueil@ndlb.eu).